

Année 2025.2026

Projet pédagogique des Accueils Collectifs Éducatifs de Mineurs

Du Service Enfance de la Vallée

De Saint-Amarin



Organisateur : Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

70 rue Charles de Gaulle 68550 Saint-Amarin

Service Enfance

Responsable des Accueils Collectifs Éducatifs de Mineurs : Sabine HOFFMANN

Table des matières

I. Descriptif	3
1. Type et organisateur	3
2. Public accueilli	4
• Les caractéristiques générales des enfants de 3 à 12 ans :	4
3. Les horaires d'ouverture et les jours de fermeture de la structure	6
Les jours d'école, les enfants sont accueillis :	6
- Le midi de 11h30 à 13h30	6
4. Conditions d'accueil des enfants	7
5. Tarifs et inscriptions	8
6. Inscriptions	9
II. Les intentions éducatives	10
1. Une équipe	10
2. Le projet pédagogique.....	10
3. Objectifs pédagogiques et moyens	11
III. Les activités	13
1. Des jeux sous différentes formes.....	13
2. Des ateliers à découvrir :	13
3. Le thème de l'année en accueil périscolaire	14
4. Objectifs et moyens :	14
5. Les programmes des activités.	15
IV. L'organisation du travail d'équipe le rôle de chacun	15
1. La responsable :	15
V. Les réunions	17
VI. Vie quotidienne sur l'ensemble des sites	17
VII. Présentation des structures	17
1. Le site de Saint-Amarin :	18
VIII. La vie quotidienne	22
IX. Partenaires	28

I. Descriptif

1. Type et organisateur

Le Service Enfance de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin propose plusieurs accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans.

Accueil Périscolaire sous la compétence communale, répondant à la pause méridienne l'accueil du soir et le mercredi récréatif.

Accueil Extrascolaire sous la compétence intercommunale (les vacances scolaires).

La Communauté de Communes et l'ensemble des communes de la Vallée de Saint-Amarin ont défini une politique globale de l'accueil des enfants et de leurs familles et s'engagent à respecter les objectifs suivants :

- ✚ Permettre aux familles de bénéficier prioritairement des différents accueils du Service Enfance
- ✚ Aider les familles à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale
- ✚ Favoriser le développement physique, psychomoteur, psychoaffectif et psychosocial de l'enfant
- ✚ Soutenir les familles en difficultés

La valeur principale du projet éducatif du Service Enfance est ' Une chance pour Chacun '. Le Service Enfance inscrit son action dans le respect des droits de l'enfant. Le personnel d'encadrement ne doit en aucun cas faire de différences entre les enfants quel que soit leurs origines ethniques, religieuses ou socioculturelles. L'équipe se doit d'être garante de la laïcité et de la citoyenneté au sein des différentes structures. Des actions et des activités riches et variées leur seront proposées.

Ainsi, le Service Enfance accueille l'enfant dans son individualité et lui procure un espace de vie et de jeu adapté à ses besoins et à son âge. L'enfant y découvre l'apprentissage de la vie en collectivité.

La structure d'accueil est un lieu de vie qui privilégie la découverte, le jeu, l'aide aux devoirs, les rencontres, la communication et le plaisir.

C'est également un lieu d'écoute et d'expression où l'enfant peut accomplir des choses qui sortent de l'ordinaire. L'équipe d'animation, en continuité avec les écoles, contribue à créer autour de l'enfant un environnement éducatif.



2. Public accueilli

L'accueil de loisirs est plus qu'un mode de garde. C'est un lieu de convivialité dont l'objectif est de préserver et favoriser le bien-être des enfants en respectant au maximum leurs besoins, leurs rythmes et leurs rites de vie (alimentation, repos, jeux...) et en promouvant l'éveil, l'autonomie et la socialisation par des activités.

Trois sites sont ouverts pour couvrir les demandes des toutes les familles de la vallée sur le temps de la pause méridienne. Les accueils du soir et du mercredi sont programmés sur le site de Saint-Amarin.

Les accueils pour le public de 3-12 ans, sont déclarés auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations DDETSP.

PAI (projet d'accueil individualisé)

Un projet d'accueil individualisé est instauré par un spécialiste du domaine de la santé. Ce document expose les actions à entreprendre par l'équipe pédagogique lorsqu'une intervention est nécessaire pour un enfant présentant certaines maladies (Asthme, diabète...).

Il est de la responsabilité de la famille, de présenter le document et de fournir la trousse de secours à la structure afin de garantir l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions.

Les trousses contenant les médicaments pour les PAI sont rangées dans l'espace infirmerie (armoire sous clés) et suivent l'enfant lors de tous les déplacements organisés par la structure.

L'accueil des enfants présentant un handicap

Avant d'accueillir un enfant en situation de handicap, la responsable se réunira avec les parents et établira des liens avec les différents services qui l'accompagnent au quotidien. Il est essentiel de mettre en place les moyens dont nécessiterait l'enfant afin de l'accueillir en toute sécurité et bienveillance.

L'aménagement du planning pour l'enfant

L'adaptation des activités pour respecter son rythme, ses besoins...sans le surprotéger

La responsable informera l'équipe pédagogique sur les divers points du PAI.

Les caractéristiques générales des enfants de 3 à 12 ans :



3-5 ANS

- Besoin de sécurité, d'affection, d'une vie réglée, de communiquer
- Besoin de faire seul, de changer d'activité souvent
- Besoin d'être actif et d'explorer son environnement
 - Besoin d'être reconnu et respecté
 - Besoin d'expérimenter
- Besoin de sommeil et de repos, besoin de doudou



6-9 ANS

- Besoin de rêver, de créer, d'explorer, d'imiter l'adulte, de découvrir
- Besoin de repos, d'efforts physique, de rythmes différents
 - Besoin d'indépendance et d'intimité
 - Besoin d'explication
 - Besoin d'être responsabilisé
- Besoin de compétition, d'être pris au sérieux, de règles, de mentir et de braver l'interdit

10-12 ANS

- Besoin de sommeil, de repos
- Besoin d'efforts, de vie en collectivité, de copains, de règlements
 - Besoin d'autonomie
- Besoin d'explications réelles des choses
 - Besoin de découvrir le monde
- Besoin de justice, de secret, d'expérimenter, d'indépendance dans un milieu sécurisant



3. Les horaires d'ouverture et les jours de fermeture de la structure

Les jours d'école, les enfants sont accueillis :

- *Le midi de 11h30 à 13h30*
- *Le soir de 16h00 à 19h00*
- *École de Fellingring 16h15-19h00*

Les départs du soir se font à partir de 17h. Ce qui laisse le temps aux enfants de se poser autour d'un goûter.

Les mercredis récréatifs, 3 temps d'accueils :

- *Journée complète : à partir de 7h45 jusqu'à 18h30.*
- *Matin avec repas : à partir de 7h45 jusqu'à 13h30.*
- *Après-midi : de 13h30 jusqu'à 18h30.*
- *Les accueils du matin : 7h45 à 9h00.*

(Le départ du matin ainsi que les accueils de l'après-midi : 13h30

Les départs du soir : 17h00 à 18h30.)

Durant ces temps, les enfants sont placés sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

La structure est fermée le **samedi**, le **dimanche** et les **jours fériés** ainsi que :

- *Les vacances scolaires de Noël*
- *Les 3 dernières semaines d'août*
- *Occasionnellement lors de certains ponts*



4. Conditions d'accueil des enfants

L'enfant est placé sous la responsabilité du service après avoir été confié à un(e) animateur (trice).

Toutes les informations relatives à la vie de l'enfant devront impérativement être communiquées à la responsable. De même tout incident ou fait survenus avant l'accueil de l'enfant et pouvant avoir des répercussions (chute, accident, fièvre, vomissement...) devront être signalés à la responsable et réciproquement de la part du service aux familles.

L'enfant ne sera confié pour son départ qu'aux parents ou aux personnes nommément désignées sur la fiche d'inscription. Une carte d'identité devra être présentée par les personnes en charge de récupérer l'enfant

Pour des raisons de responsabilité les enfants ne sont pas autorisés à rentrer seuls.

Exceptionnellement l'enfant peut être recherché par une personne majeure autre que celle mentionnée dans l'autorisation parentale à condition que celle-ci présente une autorisation nominative signée par les parents et une pièce d'identité et que l'un des parents ait prévenu la responsable.

Les mouvements d'arrivée et de départ sont enregistrés sur des tablettes suivies par la responsable de la structure.

En cas d'absence non prévue il convient d'avertir la responsable dans les meilleurs délais.

Si un accident survenait à un enfant, la responsable de la structure ou un membre du personnel suivront le protocole d'urgence et préviendront les parents dans les meilleurs délais.

Il est impératif de pouvoir joindre les parents ou la personne mentionnée dans l'autorisation parentale à tout moment de la journée.

Si l'un des deux parents ou à défaut une personne désignée par les parents ne se présente pas pour rechercher l'enfant au-delà d'une heure après la fermeture officielle de la structure et si aucun appel téléphonique n'est donné à l'équipe, celle-ci sera dans l'obligation de prévenir la gendarmerie.

Les départs répétés d'un enfant après l'heure de fermeture entraîneront une pénalité financière ou une radiation.

Les animaux sont interdits dans la structure sauf les chiens-guides de personnes malvoyantes et animations exceptionnelles.

Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans les locaux.

Procédure concernant les enfants portant des couches

Lorsque cela s'avère nécessaire, l'équipe interviendra pour changer l'enfant dans le respect de son intimité, de son rythme et des règles d'hygiène. Chaque intervention sera consignée et signalée à la famille.

Un sac de change complet (couches, vêtements de rechange, lingettes, etc.) sera fourni par la famille et mis à disposition au sein de la structure.

Les familles sont informées, lors de l'inscription de leur enfant, de la procédure appliquée par la structure. Elles ont la possibilité d'exprimer leur accord ou leur refus quant à cette prise en charge.

Accompagnement des besoins émotionnels de l'enfant

Il peut arriver qu'un enfant ressente le besoin d'être davantage écouté ou rassuré. Dans ces situations, l'animateur prendra le temps d'observer et d'analyser le besoin exprimé par l'enfant, afin d'y répondre de manière adaptée, bienveillante et sécurisante.

Besoin de réconfort et de proximité

Il peut arriver qu'un enfant ressente le besoin de se blottir dans les bras d'un adulte pour être rassuré. Professionnellement, l'animateur peut répondre à ce besoin de réconfort, tout en veillant à maintenir un cadre sécurisant et respectueux pour l'enfant comme pour l'adulte.

Neutralité et bienveillance dans l'accueil

L'animateur doit adopter une attitude neutre et équitable envers tous les enfants et leurs familles. Il veille à garantir un accueil bienveillant, respectueux et inclusif, favorisant le bien-être et l'épanouissement de chacun.

5. Tarifs et inscriptions



Tarifs Accueil Périscolaire CCVSA et hors CCVSA année 2025-2026

Quotient CAF*	Accueil du Midi	Accueil du Soir	Accueil Midi + Soir
1-450	6,80 €	3,80 €	10,20 €
451-750	7,50 €	4,30 €	11,40 €
751-900	7,80 €	4,90 €	12,50 €
901-1200	8,20 €	5,40 €	13,30 €
1201-1500	8,80 €	5,90 €	14,40 €
1501-1999	9,30 €	6,20 €	15,20 €
QF>1999	9,80 €	6,40 €	16,00 €

Tarifs Mercredi récréatifs CCVSA et hors CCVSA

Quotient CAF*	Matin + repas	Après-midi	Journée complète
0-750	10,20 €	6,10 €	16,30 €
751-1200	10,60 €	6,40 €	16,80 €
1201-1900	11,20 €	7,00 €	18,00 €
>1900	11,50 €	7,40 €	18,50 €

Un forfait d'adhésion de 12,00 euros/année est facturé dès la première inscription, avec une réduction de 10% pour le second enfant et de 20% pour les suivants. A partir du 1^{er} juillet, un demi-forfait sera demandé.

En cas d'allergie pour les parents fournissant le panier repas, 5.30€ euros seront défalqués pour le repas de midi et 1.25€ euros pour le goûter.

6. Inscriptions

La famille doit contacter la responsable du service au **03.89.75.95.71** pour communiquer certaines informations, afin que le fichier famille soit pré rempli.

Un lien et un code d'abonné seront ensuite envoyés par courrier électronique pour créer le portail famille. La famille doit finaliser le dossier, prendre un RDV avec la structure pour le signer et déposer les documents justificatifs requis. (Vaccin DTP, attestation d'assurance scolaire et le justificatif du quotient familial de la CAF)

Les inscriptions et annulations seront effectuées par la famille sur le portail famille **sous 48 heures avant 10h00 (jours ouvrés).**

- Pour le lundi possibilité d'inscrire **jusqu'au mercredi 10h00**
- Pour le mardi possibilité d'inscrire **jusqu'au jeudi 10h00**
- Pour le mercredi possibilité d'inscrire **jusqu'au vendredi 10h00**
- Pour le jeudi possibilité d'inscrire **jusqu'au lundi 10h00**
- Pour le vendredi possibilité d'inscrire **jusqu'au mardi 10h00**



Pour les situations
mieux pour inscrire ou
conviendra pour ce faire de
par **téléphone au 03.89.75.95.71**
procédure uniquement sur les temps scolaires (possibilité de laisser un message).

exceptionnelles, le service fera au
désinscrire votre enfant. Il
prévenir le service exclusivement
le jour même avant 8h00

**Sur les temps d'accueils des mercredis, les modifications doivent être effectuées dernier délais le
lundi 19h00. Il conviendra pour ce faire de prévenir le service exclusivement par téléphone au
03.89.75.95.71 (possibilité de laisser un message).**

Toutes demandes d'inscriptions hors délais effectuées par mail seront refusées.

**Lors des sorties scolaires, il est de la responsabilité des familles d'effectuer les modifications de
réservations.**

II. Les intentions éducatives

1. Une équipe

L'équipe du périscolaire se compose de :

- 1 responsable des ACEM titulaire BPJEPS et déclarée site de Saint-Amarin
- 1 référent du site de Moosch qualifié
- 1 référent du site de Fellingring qualifié
- 6 animateurs qualifiés BAFA, CAP petite enfance, ou/et BAPAAAT
- 2 animateurs qualifiés BREVET D'ÉTAT EDUCATEUR SPORTIF
- 3 animateurs non qualifiés
- 2 stagiaires BAFA
- 2 maîtresses de maison
- 1 agent mis à disposition au service des cuisines du collège.

L'équipe d'animation participe à la coéducation des enfants avec les familles et l'école. La famille est un élément clé. Tout comme l'enfant elle doit être au cœur du projet de la structure. Elle doit prendre en compte tous les besoins, ceci au travers de relations constructives et conviviales.

2. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est établi par l'équipe pédagogique et la responsable du service en lien avec le projet éducatif :

« Une chance pour chacun » par diverses activités à la fois ludiques et pédagogiques qui développent la curiosité et l'esprit créatif des enfants.

Les objectifs pédagogiques sont définis par l'équipe en tenant compte des attentes des familles.



3. Objectifs pédagogiques et moyens

Pour les enfants :

Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en place sur les sites périscolaires sont les suivants :

- ✚ **Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité**, l'autonomie et la responsabilité ; développer le respect d'autrui par divers outils pédagogiques.
- ✚ **Faire évoluer l'enfant dans un univers juste**. L'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité et de partage en intervenant rapidement en cas de conflits, en étant à l'écoute et disponible, en ne faisant pas de différences entre les enfants. L'animateur donne l'exemple dans son langage, ses attitudes, ses tenues.
- ✚ **Organisation des jeux faisant appel à l'esprit d'équipe** par la mise en place des règles de vie adaptées à tous. Ces règles servent à donner des repères clairs et concis aux enfants tout au long de l'année. Il faut les énoncer dès le début, les respecter suivant les besoins avant les activités. Il faut aussi les expliquer et amener l'enfant à réfléchir aux conséquences des transgressions des règles. Elles seront symbolisées par des dessins, des écrits, des photos.
- ✚ **Développer le respect du matériel, des locaux**, de son environnement en prévoyant un aménagement des salles adaptées pour tous. Le rangement faisant partie intégrante de l'activité, il devra être fait par le groupe : inviter chaque enfant à participer à la vie de groupe de manière à lui permettre de trouver sa place et le sensibiliser à la vie collective non scolaire. Mise en place d'un système de rangement utilisable par tous
- ✚ **Développer l'imaginaire, la motricité, la dextérité** : proposer à l'enfant des activités ludiques qui vont lui permettre d'apprendre et d'évoluer tout en s'amusant. Pour permettre à l'enfant d'entrer dans le thème défini, l'imaginaire est primordial pour le faire rêver. Il permet d'aborder différentes notions ou sujets, de proposer des activités de manière ludique. L'enfant

rentre plus facilement dans le jeu, et il apprend en s'amusant. Proposer à l'enfant des activités, Les activités peuvent être modulées en fonction de l'envie des enfants.

- ✚ Donner à l'enfant la possibilité de faire des choix en proposant des activités variées : activités manuelles/collectives ou activités libres. Lors des activités, l'enfant doit être accompagné dans ses démarches sans pour cela le faire à sa place.
- ✚ Prendre en compte le rythme et les besoins des enfants en proposant des activités adaptées. Inclure dans le temps d'accueil des temps calmes, des temps d'activités physiques, des temps de jeux libres...

Pour les parents :

- ✚ **Impliquer les parents dans la vie de la structure** en valorisant les activités par l'affichage et les exposer. Mettre en place des évènementiels
- ✚ **Impliquer les parents dans des activités** : Solliciter les familles pour du matériel de récupération ou des savoir-faire.
- ✚ **Favoriser les relations avec les parents** : afficher le projet éducatif et pédagogique, Être accueillant, souriant, rassurant lors des temps d'accueil et de départ
- ✚ **Favoriser la communication auprès des parents** : afficher à l'entrée de la structure « infos parents » qui regroupe les menus, les plannings d'activités et les horaires. Diffuser les programmes des activités, les menus sur le portail Citoyen



III. Les activités

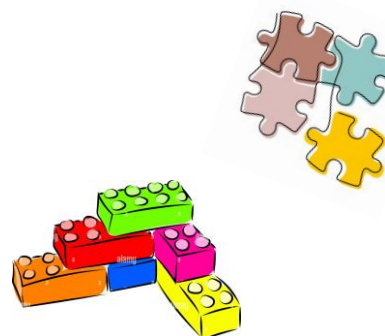
L'activité est un puissant facteur de développement de l'individu. C'est en agissant que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, l'équipe d'animation met en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une source d'enrichissement et de développement, il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants, mais de concevoir un cadre favorisant la créativité. Il sera élaboré un programme d'activités. Les activités adaptées à l'âge des enfants doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre à leurs besoins psychologiques et physiologiques. Les domaines d'activités sont nombreux. Il pourra être possible de proposer :

1. Des jeux sous différentes formes

Ils développent le sens de l'observation, l'habileté motrice, la mémoire, la créativité...

- + Les jeux éducatifs : lotos, puzzles, cubes, encastrement...
- + Les jeux sportifs et les jeux d'équipe
- + Les jeux de société, jeux de construction, d'assemblage
- + Les grands jeux ou journée à thème
- + Les jeux de communication

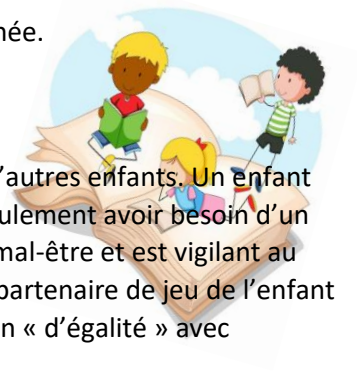


2. Des ateliers à découvrir :

- + **Atelier motricité** : poursuivre la découverte de leurs corps en associant des mouvements et des gestes coordonnés. Pour cela, ils pourront s'exercer sur de petits parcours aménagés de : tapis sur lesquels ils pourront sauter ou rouler, des cerceaux dans lesquels il faudra sauter, des petits obstacles. Les parcours proposés seront modifiés et adaptés à chaque tranche d'âge.
- + **Activités manuelles** : le rôle de l'animateur est d'inciter l'enfant à s'exprimer, de faire appel à son imagination, l'aider à réaliser différentes œuvres et de permettre à l'enfant d'adapter ses gestes de préhension : modelage, découpage, dessin, peinture, pliage, cuisine...
- + **Activités d'expression** : avec des jeux pour déverrouiller le corps, des jeux de confiance, des jeux avec la prise en compte de l'autre. Les activités d'expression passent aussi par des comptines, des chants et du théâtre.

- ✚ **Ateliers de lectures d'histoires** : pour permettre à l'enfant d'enrichir son vocabulaire, son imagination et ses connaissances de façon ludique.

- ✚ **Activités de découverte** : sorties proposées tout au long de l'année.



L'enfant a le besoin de s'exprimer seul ou de vivre quelque chose avec d'autres enfants. Un enfant qui « ne fait rien » n'est pas forcément un enfant qui s'ennuie, il peut seulement avoir besoin d'un temps calme (l'animateur veille à ce que l'isolement ne relève pas d'un mal-être et est vigilant au risque de comportement de repli). Jouer avec eux : l'animateur devient partenaire de jeu de l'enfant et un joueur à part entière. Ainsi, l'enfant peut vivre l'activité en situation « d'égalité » avec l'animateur, ce qui crée le lien enfant/animateur.

3. Le thème de l'année en accueil périscolaire

Chaque rentrée scolaire l'équipe pédagogique définit un thème qui sera le fil conducteur sur les activités pédagogiques, ludiques et sur des sorties sur l'année. Découlera de cette thématique, des sous thèmes et des objectifs spécifiques.

Le thème de l'année « LES ARTS ET LA MANIERE ! »

- Septembre à décembre : « *Il y a un lézard dans les arts* »
- Janvier à avril : « *Le Bazard du lézard !* »
- Mai à juillet : « *Lézarder au soleil !* »



4. Objectifs et moyens :

- ✚ **Faire découvrir les différents Arts** à l'enfant par diverses activités pratique (atelier de création, mises en scène, création d'une fresque collective...), par des sorties culturelles (Microfolie, Médiathèque et Ludothèque) et par des jeux et une pédagogie active (jeux de rôle, Espace Game...)
- ✚ **Développer l'éveil artistique et culturel** par une immersion sensorielle et émotionnelle (observation d'œuvre, ateliers sensoriels...), des pratiques artistique (expérimentations plastiques, expression corporelle, écriture...), une ouverture culturelle (découverte d'arts du monde et divers artistes) et l'expression personnelle.
- ✚ **Valoriser l'estime de soi et favoriser le dépassement de soi** par des activités valorisantes (mise en valeur des réussites personnelles, choix et autonomie), des défis progressifs et bienveillants (missions, projets par étapes, défis coopératifs...), une responsabilisation et

valorisation du rôle dans le groupe (projet coopératif, tâches de responsabilités) et des activités corporelles et sportives.

- ✚ **S'ouvrir à une autre sensibilité et à la socialisation** par des activités artistiques collectives (fresque, les arts du spectacle), des ateliers de discussion (jeux de communication, temps d'échange...) et des activités de coopération (sport, grand jeu...)

5. Les programmes des activités.

Les programmes de l'année, seront diffusés sur le portail citoyen , par des affichages à la structure et sur le site Facebook de la collectivité.

Un évènement sera proposé aux familles le 19 décembre 2025. Les informations seront diffusées aux familles début novembre

IV. L'organisation du travail d'équipe le rôle de chacun

1. La responsable :

La responsable des accueils de loisirs assure la gestion globale de l'ensemble des structures des accueils, en garantissant la qualité de l'encadrement des enfants, la mise en œuvre du projet pédagogique et la coordination entre les équipes d'animation et le personnel permanent. Elle encadre, coordonne et anime l'ensemble du personnel, tout en, jouant un rôle pédagogique et formateur.

Elle veille également à la qualité des relations entre les enfants, les familles (notamment en cas de maladie) et les animateurs. Elle peut être en charge, partiellement ou totalement, de la gestion financière et administrative du service. En plus de participer aux animations, elle entretient les liens avec les différents partenaires et s'implique activement dans le travail en équipe et les réunions. Enfin, elle fait preuve de recul et de capacité à se remettre en question pour faire évoluer ses pratiques professionnelles.



L'équipe d'animation doit :

L'animateur joue un rôle central dans le bien-être et la sécurité des enfants qu'il encadre. Il est garant de leur sécurité physique, morale et affective, conformément aux obligations légales encadrant les ACEM. Cela implique de créer un environnement bienveillant, respectueux et stimulant, où chaque enfant peut s'épanouir en toute confiance. L'animateur doit connaître les besoins et les capacités de son public afin d'adapter ses activités en conséquence. Il est également attentif aux signes de mal-être ou de difficulté chez les enfants, et sait intervenir de manière appropriée pour les accompagner.

Sur le plan disciplinaire, l'animateur privilégie des sanctions éducatives, visant à faire comprendre les règles et à responsabiliser les enfants, plutôt que des punitions arbitraires. Il maîtrise les procédures



de sécurité, notamment le plan d'évacuation en cas d'incendie, et est capable de garder son calme pour guider les enfants en situation d'urgence. Par ailleurs, l'animateur contribue à une ambiance positive au sein de l'équipe d'animation, en assurant une cohérence dans les messages transmis aux enfants. Il fait preuve d'initiative, anticipe les besoins et gère efficacement son temps pour garantir le bon déroulement des activités.

V. Les réunions

1. Les temps de préparation des activités



Les temps de préparation pour les accueils périscolaires se déroulent

- ***Pour les mercredis récréatifs : tous les mardis matin de 9h45 à 11h00,***
- ***Pour les accueils périscolaires : tous les jeudis matin de 9h30-11h00,***

Pour les accueils des vacances scolaires : 2 heures par mois de temps de préparation seront organisés par le responsable en fonction des périodes des vacances.

Les réunions d'équipe, sont prévues une fois par mois. La date est communiquée par la responsable.

Sur les accueils périscolaires, des temps informels sont également utilisés de 11h00 à 11h15 pour communiquer sur le déroulement de la journée, des activités, des repas et d'éventuels problèmes. Cela permet que l'ensemble de l'équipe soit informé des faits de la journée.

VI. Vie quotidienne sur l'ensemble des sites

En début d'année scolaire, nous établissons des règles de vie avec les enfants qui devront être appliquées lors des différents accueils proposés par la structure.

Ces règles sont établies sous forme de petits jeux, puis sont régulièrement répétées.

Il s'agit de règles qui concernent aussi bien le comportement à adopter auprès des autres enfants, des adultes, des locaux et du matériel.

Ces règles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants.

Elles sont expliquées et argumentées aussi souvent qu'il le faut avec les enfants pour que chacun prenne conscience de leurs importances et de leurs rôles en collectivité.

Pour apporter une diversité dans le quotidien des enfants, l'équipe devra être une force d'action pour réorganiser les espaces de vie dans le respect des thématiques abordées.

VII. Présentation des structures



1. Le site de Saint-Amarin :

Directrice : Sabine HOFFMANN titulaire de brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (Mention loisirs tous publics).

Le site périscolaire de Saint-Amarin. Il se situe au Rez de Jardin du CAP à Saint-Amarin.

Adresse : Le CAP, RUE DE LA GARE PLACE DES DIABLES BLEUS

68550 SAINT-AMARIN

Tel : 03-89-75-95-75

Ce site accueille les enfants des établissements scolaires des écoles de Saint-Amarin, Ranspach, Malmerspach et de Husseren-Wesserling durant la pause méridienne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les accueils du soir, des mercredis récréatifs et des vacances scolaires sont également organisés sur le site de Saint-Amarin pour tous les enfants de la vallée.

Les espaces du Rez de Jardin :

Un grand hall d'entrée : aménagé avec des portes manteaux, un petit coin pour ranger les chaussons et un tableau d'affichage pour informer les parents de toutes les activités ou sorties prévues.

Les enfants et l'équipe d'animation se chargeront tout au long de l'année de prévoir une décoration renouvelée tous les trimestres.

3 salles d'activités : une salle rouge, une salle verte, la salle de musique sont destinées pour les activités manuelles, les jeux... ces espaces seront utilisés également lors des temps de restaurations

Ces salles seront pour les enfants des endroits où ils pourront échanger, découvrir, se poser, faire leurs devoirs, apprendre et créer par le biais d'activités avec différentes techniques et différents matériaux.

Ces salles seront aménagées pour créer de réels espaces de vie avec des repères pour les enfants.

L'équipe encadrera les enfants dans ses démarches en préservant un environnement éducatif.

Des sanitaires filles, garçons et personnes à mobilités réduites : ceux-ci se trouvent au fond du couloir à droite. Pour le confort des petits, des marches-pieds sont à dispositions. En fonction de la nécessité et de la demande de l'enfant ou de la famille, les plus petits seront accompagnés par un animateur (trice)

Le passage aux toilettes devra être systématiquement encadré par un animateur.

Un local de rangement : ce local se situe dans la salle d'activité verte, il nous permet de ranger le matériel nécessaire pour la réalisation des activités manuelles, de ranger les jeux extérieurs et de stocker du matériel de récupération.

Bureau administratif : réservé à la direction

Espace du personnel : deux espaces de vie sont exclusivement réservées aux agents. Ils peuvent déposer leurs affaires personnelles, y prendre leur temps de pause et pour travailler lors des temps préparations.

Petite cuisine : endroit réservé pour le personnel. Un frigo et une machine à café sont à disposition pour l'équipe. Il est de la responsabilité de l'équipe que cet endroit soit propre et rangé.

Espace de rangement : trois espaces de rangement sont prévus

Les espaces du haut :

Coin traiteur : permet la réception des repas. Cet espace est doté d'un frigo, d'une table chauffante, d'un four de remise en température et d'un lave-vaisselle.

Les repas sont confectionnés par le Collège de Saint-Amarin et livrés en liaison chaude sur les temps scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis (pour les sites de Moosch, Saint-Amarin et de Fellingring). Les repas du mercredi, sont confectionnés par la cuisine d'Alsace API et livrés en liaison froide.

L'espace repas : pour les enfants de maternelles et du CP, les repas seront organisés au STAMTISCH du CAP.

Pour joindre l'équipe du site, un numéro de portable 06.48.12.98.17 n'est disponible qu'en cas d'urgence et d'utilisation sur l'amplitude de la pause méridienne (11h30-13h30).



2. Le site de Moosch

Directrice : Sandrine ROSSDEUTSCH titulaire du diplôme d'état éducateur de Jeunes Enfants

Les locaux du site périscolaire de Moosch sont situés au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère.



Adresse : 40 RUE DU GENERAL DE GAULLES

68690 MOOSCH

Ce site accueille les enfants scolarisés aux écoles de : Moosch et de Geishouse pour le temps de la pause méridienne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les locaux :

1 entrée : dans ce couloir se trouvent des crochets fichés aux murs afin que les enfants puissent se dévêtir et se déchausser s'ils souhaitent mettre leurs chaussons.

1 bureau/ coin infirmerie : Cette pièce est réservée aux animateurs pour y ranger leurs affaires. Une armoire permet le classement des informations relatives aux enfants inscrits ainsi qu'un petit stock de matériel. Mais également un coin infirmerie si besoin.

Toilettes : les toilettes des filles disposent de deux WC dont un adapté aux petits afin qu'ils soient plus en sécurité. Les toilettes des garçons disposent eux d'un WC et de deux urinoirs. Dans chaque toilette, filles comme garçons, se trouve un lavabo. Un lavabo adapté aux plus petits est quant à lui installé au milieu des toilettes filles-garçons dans un petit couloir. Les toilettes pour personnes à mobilité réduite se trouvent quant à eux un peu plus loin pour faciliter l'accès.

1 salle détente : Les enfants disposent d'un coin équipé de fauteuils. Ils peuvent lire, jouer à des jeux calmes (puzzles, jeux de cartes ou jeux de société) ou bien se reposer tranquillement.

1 salle d'activité : Dans cette pièce sont disposées des tables (3 pour les grands et 1 pour les petits). Un meuble à tiroirs comportant les jouets et le nécessaire pour les petites activités est à la disposition des enfants.

1 coin repas : Une grande salle est conçue pour prendre le repas du midi. De grandes et petites tables sont disposées afin de faciliter le repas. Un placard encastré au fond de la pièce permet de ranger la vaisselle.

1 cuisine : Celle-ci dispose d'un grand placard, d'un four réchauffant, d'un micro-onde et d'un grand frigo. Un lave-vaisselle est également installé à disposition.

Pour joindre l'équipe du site, un numéro de portable 06.48.12.98.17 n'est disponible qu'en cas d'urgence et d'utilisation sur l'amplitude de la pause méridienne (11h30-13h30).

3. Site de Fellingering



Directeur : Mark BRAUNER titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Les locaux du site périscolaire de Fellingering sont situés dans un foyer communal.

Adresse : Salle FOYER COMMUNAL

1 RUE DES ÉCOLES 68470 FELLERING

Ce site accueille les enfants des communes de Fellingering, Oderen et de Kruth pour le temps de la pause méridienne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les locaux :

Une entrée avec un coin vestiaires ou des portes manteaux sont à disposition pour les enfants.

Une salle pour le temps repas et actions pédagogiques

Le temps du midi, les enfants se placent librement sur des tables de 6 ou de 4. Les tables de 4 sont en priorité pour les enfants les plus autonomes. Dans la mesure du possible, un animateur par table sera positionné en privilégiant les tables des plus petits.

1 cuisine : Celle-ci dispose de placards, d'un four, d'un micro-onde, d'un frigo et un lave-vaisselle.

Les toilettes : ceux-ci se trouvent au fond du couloir à l'entrée. Pour le confort des petits, des marches-pieds sont à dispositions. En fonction de la nécessité et de la demande de l'enfant ou de la famille, les plus petits seront accompagnés par un animateur (trice)

Un local de rangement pour entreposer les matériels d'entretiens et pédagogiques. Espace interdit au public

Pour joindre l'équipe du site, un numéro de portable 06.48.12.98.17 n'est disponible qu'en cas d'urgence et d'utilisation sur l'amplitude de la pause méridienne (11h30-13h30).

Accueil Périscolaire



VIII. La vie quotidienne

1. Temps d'accueil à la pause méridienne :

La responsable du service effectue un débrief l'équipe tous les jours de 11h00 à 11h15 pour faire le point sur la journée. (Effectifs, info de dernière minute et rappel des procédures à tenir en cas d'une difficulté).

Les animateurs sont munis d'une tablette sur laquelle sont notifiés les enfants inscrits et les particularités (régime alimentaire...).

Les animateurs se doivent d'être présents 5 minutes avant la sortie des classes. Doivent pointer la présence des enfants et en cas d'absence ils doivent s'assurer auprès de l'enseignant de l'absence de l'enfant. En cas d'une absence non justifiée par l'enseignant l'animateur doit en informer la famille et la responsable du service rapidement.

Les enfants sont dirigés vers leur lieu d'accueil. Un temps d'hygiène avant et après le repas sera appliqué. En fonction du temps restant, des animettes où des malles pédagogiques seront à disposition pour les enfants. Les enfants seront libres de combler leur temps de jeux selon leurs envies. Toujours sous la vigilance des animateurs.

2. Le repas et son environnement

En accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi), les repas sont préparés en liaison chaude par les cuisines du collège de Saint-Amarin. Ils sont transportés dans des containers par une dame de maison sur les sites de Moosch, Saint-Amarin et Fellingring.

Les mercredis et les vacances les repas sont préparés et livrés en liaison froide par le prestataire Cuisine d'ALSACE API. Ils se composent d'une entrée, d'un plat de résistance, d'un fromage ou d'un dessert.

Chaque semaine, les repas seront affichés sur les panneaux sur chaque site et diffusés sur le portail famille.

Le repas est un moment d'éducation à la santé, l'hygiène et la prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les repas se préparent par une mise en condition calme. L'animateur doit créer une atmosphère propice qui commence dès l'accueil de l'enfant. La fonction du repas est bien sûr de répondre aux besoins fondamentaux des enfants, mais c'est aussi un moment de socialisation important. L'animateur doit être attentif, disponible et présent. Le repas est aussi un lieu d'apprentissage :

Prendre le temps de manger, propreté et hygiène de vie, tenir les couverts...

L'animateur ne doit pas forcer l'enfant à manger, mais au contraire l'inciter à goûter à tout. Il doit garder le calme à sa table. Il s'agit de respecter les autres qui mangent plus lentement et d'attendre que tous aient fini un plat avant de passer au suivant. Ainsi viendra la convivialité.

- Par rapport à la nourriture, l'animateur doit :
- Veiller au respect de l'équilibre alimentaire de chaque enfant
- Montrer l'exemple
- Veiller au respect des régimes alimentaires de chacun
- Remonter à la responsable les difficultés rencontrées durant ce moment

Le temps repas sera pris sur une durée de 45 minutes.



3. Temps d'accueil à la fin de la classe et son déroulement

Les enfants de toutes les communes scolaires, seront cherchés suivant les horaires des écoles et raccompagnés de la même façon que pour la pause méridienne sur le site de Saint-Amarin.

À l'arrivée, les enfants devront accrocher leur veste, et passer aux toilettes pour laver leurs mains.

Ils seront ensuite dirigés vers leurs espaces de vie.

4. Le goûter

Les goûters sont choisis de manière équilibrée par la cuisine du Collège. C'est un moment de détente et d'échange où les enfants racontent leur journée. Après un temps de concentration et d'exercices, c'est leur moment de relâche.

Pour vivre ce moment posément, les familles sont invitées dans la mesure du possible à récupérer leurs enfants à partir de 17h00.

Le temps goûter sera pris sur une durée de 15 minutes.

5. Les devoirs

Les devoirs seront faits uniquement les lundis et jeudis. Le temps aux devoirs ne doit pas dépasser plus d'une heure. (L'enfant devra être muni d'un cahier et de stylos)

Il est nécessaire que l'enfant puisse oublier le monde des cahiers, poésies, calculs et puisse jouer avant la venue des parents.

6. Le départ des enfants

La personne responsable de récupérer l'enfant, devra s'identifier à l'entrée par l'interphone et se dirigera dans la salle d'accueil de son enfant. En début d'année la carte d'identité sera demandée. L'équipe en lien avec la famille s'assurera que l'enfant reparte avec toutes ses affaires. L'animateur pointera le départ de l'enfant dès sa sortie.

En accueil Périscolaire, les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 19h00. C'est un moment d'échange entre l'équipe et la famille qui s'effectuera pour transmettre des informations sur le temps d'accueil de l'enfant : son comportement, ses difficultés ou ses facilités, ses besoins, les repas, les petits moments de chagrin, les fous rires et parfois les petites disputes ou les bagarres avec les copains. Il est réellement important de travailler en étroite collaboration avec les familles. Les animateurs ne peuvent pas prendre de décision sans en avoir informé la responsable.

7. Les sanctions

Si un enfant doit être sanctionné, l'animateur lui explique cette sanction et veille à ce qu'elle soit comprise. Il est important que l'enfant ait pris conscience de son acte pour comprendre ce qu'il a fait et ne doit plus faire.

La sanction a un début mais également une fin. Il ne s'agit pas d'exclure un enfant du groupe pour avoir la « paix », mais parce qu'il a commis une faute et qu'il doit prendre conscience de celle-ci ou simplement se calmer.

C'est à l'animateur qui a sanctionné l'enfant de la lever et d'en informer ses collègues.

« Il est primordiale de faire la différence entre une sanction et une punition »



8. Les repères

Les enfants ont besoin de repères pour se construire. Ils passent plusieurs heures par jour en collectivité en compagnie d'autres enfants et encadrés par des adultes. Pour cela un cadre et des limites sont instaurés. Il est important que la notion de respect soit comprise et appliquée par tous.

9. Les temps d'attentes

Nous entendons par « temps d'attente » tous les moments où les enfants ne sont pas « en action » ; c'est-à-dire après s'être lavé les mains ou s'être habillé pour sortir et où ils doivent attendre les copains qui n'ont pas encore fini.

Ces temps sont tout aussi importants que les autres temps, car c'est à ces moments que l'enfant qui patiente est le plus susceptible de faire des bêtises ou chahuter avec ses copains.

Ainsi il faut prendre en considération ces temps de la journée et trouver des techniques pour les faire patienter dans le calme.

Pour y répondre l'équipe sera force de propositions par des : chants, comptines, petits jeux simples et rapides peuvent être proposés.

De ce fait il faut veiller à ce qu'il y ait toujours un animateur avec les enfants qui se préparent (toilettes ou habillage) et un autre qui s'occupe de ceux qui patientent.

10. Le matériel et les locaux

Le rangement des locaux et du matériel d'activité est à la charge des animateurs, ainsi que la propreté des lieux. Tous les soirs, chaque salle d'activité est nettoyée et rangée.

Le matériel est utilisé convenablement et sans faire de gaspillage.

Le tri des déchets sera mis en place avec les enfants sous la surveillance des animateurs. Régulièrement les poubelles de tri seront vidées avec les enfants.

Les dames de maison interviendront tous les matins pour un entretien approfondi.

11. Les déplacements

Le gilet de sécurité doit impérativement être porté par les animateurs lors de chaque déplacement.

Il est important de veiller aux règles de sécurité.

Petits rappels :

Lors d'un déplacement à pied, il est préférable que le groupe soit encadré à l'avant et à l'arrière par un animateur.

Veillez à ce que les enfants les plus jeunes ne soient pas au bord de la route.

Pour traverser une route, un animateur se place de chaque côté du passage piéton.

Lors de sortie en grand groupe, il est préférable de penser à un moyen d'identifier les enfants (gilets, brassard, casquette...)

Les minibus de la Communauté de Communes sont disponibles pour tous les trajets périscolaires et extrascolaires. Les règles de sécurité :

Les animateurs conduisant les véhicules doivent respecter les règles du code de la route

La musique dans les véhicules doit être mise de façon raisonnable

Les fenêtres arrière restent fermées

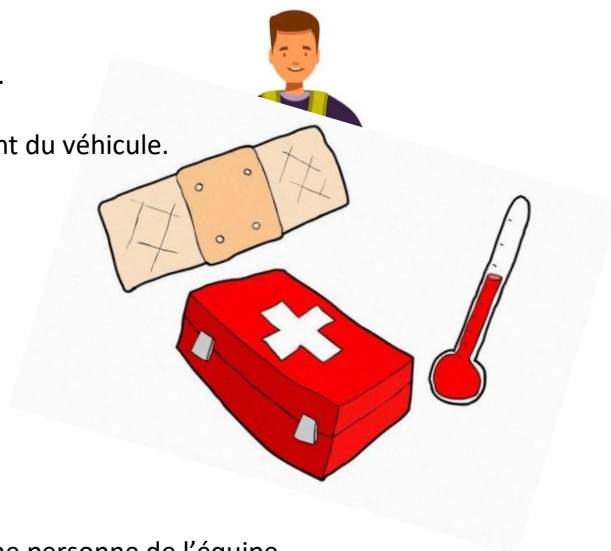
Chaque conducteur est responsable de la propreté de son véhicule. Pour cela des temps de nettoyage sont organisés. Aucuns effets personnels ne doivent y rester.

Veiller à ce que les enfants soient assis sur les rehausseurs (en fonction de la corpulence et de l'âge requis) et bien attachés.

Veiller à la jauge d'essence (anticiper sur le plein de carburant).

Avant et après chaque trajet, remplir le cahier de suivi de route.

Veiller à ce que les enfants montent et descendent correctement du véhicule.



12. La santé et les soins

Le change des plus jeunes (en cas d'accident) sera réalisé par une personne de l'équipe

L'hygiène corporelle se fera librement sauf pour les tout-petits qui ont besoin d'être assistés dans ces moments.

La fiche signalétique (dossier papier, informatisée et disponible sur les tablettes)

C'est l'outil indispensable de travail de chacun. Elle permet à l'équipe d'avoir une connaissance de l'enfant qui est inscrit à la structure. De plus, des informations très importantes sur la santé de l'enfant y sont également répertoriées.

Les soins

Un cahier d'infirmier est à la disposition du personnel d'encadrement. Des trousse de premiers secours sont systématiquement emportées pour tout déplacement en dehors de la structure. Ces trousse peuvent être complétées aussi souvent que nécessaire.

En cas de blessure le SAMU (15) sera immédiatement contacté, puis les familles et la responsable du service qui sera en charge des déclarations administratives.

Référente pharmacie

Léa Grunenwald sera en charge du suivi de la pharmacie.

Elle a pour mission de contrôler les trousse de secours des trois sites tous les trois mois et de les réapprovisionner en cas de besoin.

Les membres de l'équipe s'engagent à informer la référente pharmacie dès qu'un réajustement ou un remplacement de matériel s'avère nécessaire, afin de garantir que les trousse de secours soient toujours complètes et opérationnelles.

Référent sanitaire

Chaque membre de l'équipe se doit d'être **impliqué dans les interventions de soin**, de connaître et de maîtriser les différents **PAI (Projets d'Accueil Individualisé)** ainsi que les **régimes alimentaires spécifiques** des enfants accueillis.

Ce fonctionnement permet d'**anticiper l'absence éventuelle d'un collègue** et de **responsabiliser l'ensemble de l'équipe**, garantissant ainsi la **sécurité**, le **bien-être** et la **continuité des soins** pour tous les enfants.

Suivi des interventions de soin

Toute intervention sera **consignée dans le cahier d'infirmier**, afin d'assurer une **traçabilité** des soins effectués. Les informations seront ensuite **transmises à la famille** et à la **responsable de la structure**.

Administration de médicaments

L'équipe accepte d'administrer des médicaments à un enfant malade à condition qu'elle ait l'ordonnance du médecin et le protocole d'administration de médicaments dûment rempli et signé. Le médicament devra être marqué au nom de l'enfant. Tout document devra être transmis à la responsable avant toutes prises. Elle sera en charge de faire le lien avec l'équipe.

Sécurité

Plusieurs extincteurs sont installés dans les espaces. Ils ont tous été vérifiés selon les protocoles d'usage. Une formation incendie a été donné à l'équipe pédagogique. Des remises à niveau sur l'utilisation des extincteurs ainsi que les gestes d'urgence sont effectués dès le dépassement des délais demandés.

Procédure d'évacuation

La structure organise régulièrement des **exercices d'évacuation** afin de préparer les enfants et l'équipe à réagir efficacement en cas d'urgence.

En cas d'incendie ou de nécessité d'évacuation :

- **Rassemblement** : les enfants sont regroupés dans **l'école de proximité** du site, point de rassemblement prévu à cet effet.
- **Rôle du responsable de site** :
 - Alerte immédiatement les **pompiers (18)**.
 - Fait le **tour complet des locaux** pour s'assurer qu'aucun enfant ou adulte n'y demeure.
 - Si les conditions le permettent, **ferme les portes et les fenêtres** avant de quitter les lieux.
 - Attend l'arrivée des secours pour leur transmettre les informations nécessaires.
- **Rôle de l'équipe encadrante** :
 - Fait **évacuer les enfants dans le calme**, en les **rassurant**.
 - Emporte **les trousse de secours** et tout le matériel indispensable.
 - Utilise **la tablette de pointage** pour vérifier et comptabiliser le nombre d'enfants mis en sécurité.
 - Informe le **responsable de site** une fois le groupe réuni et en sécurité.

Le **responsable du site** transmet ensuite aux **pompiers** toutes les informations relatives au déroulement de l'évacuation et au nombre d'enfants mis en sécurité.

IX. Partenaires

- La Caisse d'Allocation Familial
- La DDCSPP
- La MSA
- Le Conseil Départemental (PMI, Services Sociaux)
- Les familles

X. Conclusion

Un projet pédagogique peut évoluer sans cesse aux grés des besoins des structures d'accueils. La structure mettra en pratique ce qui ressort de cet écrit afin de défendre au mieux le métier d'animateur, de responsable et de valoriser notre savoir.

Ce projet ainsi que le projet d'animation seront transmis aux Maires des communes de Wildenstein, Kruth, Oderen, Fellingring, Urbès, Mollau, Storckensohn, Husseren-Wesserling, Ranspach, Saint-Amarin, Malmerspach, Mitzach, Moosch et Geishouse.

Le service a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de grandir, de s'épanouir et de s'enrichir.

Les ACEM sont des accueils qui doivent être à l'écoute des enfants, des familles et mettre en œuvre les moyens matériels et humains, ainsi que l'organisation qui concourent à la sécurité, au bien-être, au repos et au développement de l'enfant.

La participation, où les avis des familles sont essentiels, afin d'améliorer la qualité du service ou développée, d'autres axes qui répondraient aux attentes de tous.

"Les enfants ont besoin de liberté et de temps pour jouer. Jouer n'est pas un luxe. Le jeu est une nécessité."

